

PROCES VERBAL DE SEANCE DU 29 JANVIER 2018 Feuillet 2018-001

L'an 2018, le 29 janvier, à vingt heures trente,
LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué par Madame le Maire le 22 janvier 2018, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mme Christine SOUVAY, Maire.

Membres Présents: SOUVAY Christine - FERRY Régis - CHRISMENT Stéphane - PHILIPPE Véronique - GRANDJEAN Marcelle - VAIREL Pierre-Alexandre - MARTIN Stéphane - MANGIN Doriane - RITTERBECK-VILMAR Stella - HERMANN Alain - ORBAN Jean-Louis.

Membres absents excusés :

- Mme. HANZO Stéphanie a donné pouvoir de voter en son nom à M. FERRY Régis
- M. FESCIA Grégory a donné pouvoir de voter en son nom à M. CHRISMENT Stéphane
- Mme MATHIEU Nathalie

Membre absente

- Mme GIACOMETTI Sandrine

Conformément à l'article L2121.15, M. FERRY Régis a été nommé secrétaire de séance. Le procès-verbal de la réunion du 12 décembre, l'ordre du jour de la présente réunion sont adoptés à l'unanimité.

Madame le Maire informe que suite à la démission de Monsieur VINEL Jean Paul, acceptée par Monsieur le Préfet des Vosges en date du 08 décembre 2017, Mme RITTERBECK-VILMAR Stella a accepté la fonction de conseillère municipale

RAPPORT DES DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION ACCORDÉE AU MAIRE DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN :

Madame le Maire fait part des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) reçues en Mairie, pour lesquelles elle a décidé de renoncer à exercer le droit de préemption :

- DIA reçue le 12/01/2018 : terrain à bâtir, au lieu-dit « Au Chapuy », n° cadastre ZA 383
- DIA reçue le 27/01/2018 : habitation, 2 chemin des Goutys, cadastre ZC 69

01/2018 DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE ET FIXATION DE L'ORDRE DES ADJOINTS

Madame le Maire rappelle que M. VINEL Jean-Paul a démissionné de ses fonctions 1^{er} Adjoint et de conseiller municipal. De ce fait, elle explique que suite à cette démission, le Conseil Municipal peut décider

- soit de supprimer le poste d'adjoint
- soit de remplacer l'adjoint démissionnaire.

Mme le Maire rappelle que par délibération n°30/2014 du 10 avril 2014, le Conseil Municipal avait fixé le nombre d'adjoints à 4.

Madame le Maire propose de supprimer le poste d'adjoint vacant et informe le Conseil que les délégations de fonction qui étaient accordées à Monsieur VINEL pourront être attribuées aux adjoints restants. Elle précise que la suppression du poste d'adjoint

PROCES VERBAL DE SEANCE DU 29 JANVIER 2018

modifiera automatiquement l'ordre du tableau du conseil : chacun des adjoints d'un rang inférieur à celui de l'adjoint qui a cessé ses fonctions se trouvera promu d'un rang au tableau des adjoints.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

-décide de supprimer le poste d'adjoint vacant et de fixer à 3 le nombre des adjoints au Maire de la commune

-modifie donc le tableau des adjoints comme ci-dessous

1 ^{er} Adjoint	FERRY Régis
2 ^{ème} Adjoint	CHRISMENT Stéphane
3 ^{ème} Adjoint	PHILIPPE Véronique

02/2018 MISE A JOUR DU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Suite à la démission de M. VINEL Jean-Paul de son poste d'adjoint et de conseiller

Suite à l'arrivée de Mme RITTERBECK-VILMAR Stella en tant que conseillère municipale,

Suite à la délibération n°01/2018 du 29/01/2018 fixant à 3 le nombre d'adjoints

Il convient de mettre à jour le tableau du conseil municipal (annexé à cette délibération)

Les membres du Conseil Municipal valident le nouveau tableau du conseil municipal.

03/2018 INDEMNITES DE FONCTIONS DES ELUS DU CONSEIL MUNICIPAL A PARTIR DU 29 JANVIER 2018

Madame le Maire explique que suite à la délibération 01/2018 du 29/01/2018 fixant désormais le nombre d'adjoints à 3 pour la commune, il est nécessaire de rapporter la délibération n°10/2017 du 16 mars 2017 qui portait sur les indemnités de fonctions des élus car elle précisait qu'il y avait quatre adjoints.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

-décide de rapporter la délibération n°10/2017 du 16 mars 2017

-précise qu'il n'y aura plus que 3 adjoints qui percevront une indemnité de fonctions au lieu de 4 :

1er adjoint : 13,2 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

2^{ème} adjoint : 13,2 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

3^{ème} adjoint : 13,2 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

04/2018 COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES A CARACTERE PERMANENT SUITE A LA DEMISSION DE M. VINEL JEAN-PAUL DE SES FONCTIONS D'ADJOINT ET DE CONSEILLER MUNICIPAL

Madame le Maire rappelle la délibération 35/2014 du 10 avril 2014 qui avait élu les membres de la commission d'appel d'offres. M VINEL était membre titulaire, du fait de sa démission, nous devons le remplacer. Elle propose que le remplaçant soit le premier suppléant sur la liste à savoir M. VAIREL Pierre-Alexandre.

PROCES VERBAL DE SEANCE DU 29 JANVIER 2018 Feuille 2018-002

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

-Désigne M. VAIREL Pierre-Alexandre en tant que membre titulaire de la commission d'appel d'offres à caractère permanent

-Que, de ce fait, la commission d'appel d'offres à caractère permanent de la commune comporte désormais 3 membres titulaires et 2 membres suppléants, en plus de Madame le Maire, Présidente de droit.

05/2018 DESIGNATION DU REPRESENTANT SUPPLEANT POUR LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION D'EPINAL

Madame le Maire rappelle la délibération n°13/2017 du 16/03/2017 qui désignait les représentants de la commune au sein de la Commission d'évaluation des transferts de charges de la Communauté d'Agglomération d'Epinal. M. VINEL étant délégué suppléant, et suite à sa démission de ses fonctions au sein de la commune il est donc demandé de le remplacer. Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal s'il y a des candidats au poste de représentant suppléant au sein de la Commission d'évaluation des transferts de charges de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

Est candidat au poste de représentant suppléant :

-Stéphane CHRISMENT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

-Est déclarée élu membre suppléant : Stéphane CHRISMENT

-Autorise Madame le Maire à notifier la présente délibération à Monsieur le Président de la CAE

06/2018 FORMATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES SUITE A LA DEMISSION DE M. VINEL JEAN-PAUL DE SES FONCTIONS D'ADJOINT ET DE CONSEILLER MUNICIPAL

Madame le Maire expose à l'assemblée que suite à la démission de M. VINEL Jean-Paul de ses fonctions d'adjoint et de conseiller municipal, Mme RITERBECK-VILMAR Stella peut rejoindre les commissions municipales existantes. Elle souhaite rejoindre la commission « Vie scolaire ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Accepte que Mme RITERBECK-VILMAR Stella rejoigne la commission « Vie scolaire ».

Ci-dessous le récapitulatif des différentes commissions

COMMISSION DES FINANCES :

Tous les conseillers en exercice

COMMISSION DE LA FORET :

Régis FERRY, Stéphane CHRISMENT, Grégory FESCIA

COMMISSION VIE SCOLAIRE :

Véronique PHILIPPE, Doriane BARTHEL, Stéphanie HANZO, RITERBECK-VILMAR Stella

PROCES VERBAL DE SEANCE DU 29 JANVIER 2018

COMMISSION COMMUNICATION - ASSOCIATION - JEUNESSE ET SPORT :

Régis FERRY, Pierre-Alexandre VAIREL, Stéphane MARTIN, Stéphanie HANZO

COMMISSION PATRIMOINE ET URBANISME :

Tous les conseillers en exercice

07/2018 AVIS SUR LA MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DES VOSGES

Vu le Code Général des collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-20,
Vu la délibération n°44/06-12-2017 du Comité Syndical du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges, approuvant la modification des statuts, tels que rédigés,

Considérant le projet de statuts,

Entendu son rapporteur, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Le Conseil Municipal

APPROUVE la modification des statuts du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges, (dont la nouvelle dénomination sera le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges), tels que présentés.

08/2018 PARTICIPATION FINANCIERE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU SECTEUR SCOLAIRE D'EPINAL POUR 2017

Par courrier en date du 16 décembre 2017, le Syndicat Intercommunal Du Secteur Scolaire d'Épinal a fixé à 4 743,00 € le montant de la participation syndicale budgétaire de la commune pour l'année 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Décide d'affecter au paiement de cette participation syndicale budgétaire la somme de 4 743,00 € qui sera prélevée à l'article 65548 du budget primitif 2018.

09/2018 AVIS SUR LA POSSIBILITE DE LA SUPPRESSION D'UN POSTE D'ENSEIGNANT A LA RENTREE 2018/2019

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 et L2121-30,

Vu le Code de l'éducation,

Considérant les intérêts de la population de la commune d'Aydoilles et les soucis légitimes des parents d'élèves.

Par courrier en date du 21/12/2017 reçu le 27/12/2017, Monsieur l'Inspecteur d'Académie nous fait savoir que dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire 2018-2019, il est envisagé la fermeture d'une classe de l'école d'Aydoilles.

Considérant que :

105 élèves sont attendus pour la rentrée de septembre 2018, Si les 5 classes sont conservées, la moyenne par classe sera de 21. Par contre, si une classe est supprimée la moyenne sera de 26,25 avec la forte probabilité d'une classe à cours triple, ce qui n'est pas acceptable.

PROCES VERBAL DE SEANCE DU 29 JANVIER 2018 Feuillet 2018-003

La commune d'Aydoilles dispose depuis un an d'un restaurant scolaire et d'une garderie périscolaire regroupés dans le même bâtiment et offrant de parfaites conditions d'accueil pour les enfants fréquentant les services périscolaires. Nous devons optimiser l'utilisation de ces locaux. La commune d'Aydoilles est consciente qu'un projet de regroupement est nécessaire. Une entente avec Deyvillers paraît la solution la plus pertinente, eu égard aux flux de populations qui sont tournés vers Epinal, mais aussi au fait qu'Aydoilles fait partie de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

Cependant, il est indispensable de pouvoir disposer de temps pour mûrir ce projet et travailler en concertation avec la commune de Deyvillers afin que chacune trouve sa place dans cette organisation future.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, à l'unanimité,

EMET un avis très défavorable à la proposition de Monsieur l'inspecteur d'académie.

SOLLICITE un sursis à fermeture afin de construire un partenariat avec la commune de Deyvillers, un projet éducatif cohérent, viable et durable en concertation avec les enseignants et les parents d'élèves.

En effet, cette décision trop rapide ne nous permet pas de construire un projet éducatif viable et durable avec la commune voisine de Deyvillers, qui est dans la même situation qu'Aydoilles.

10/2018 RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'AIDE AUX TEMPS LIBRES SUR FONDS LOCAUX DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES VOSGES POUR L'ANNEE 2018

Madame Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de la Caisse d'Allocations Familiales concernant le renouvellement de la Convention d'Aide aux Temps Libres sur Fonds Locaux de la C.A.F. des Vosges, valable du 1^{er} février 2018 au 31 janvier 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

-AUTORISE le Maire à signer la convention à intervenir.

11/2018 AVIS SUR LA DEMANDE DE RETRAIT CONCERNANT LE SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif, invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur :

- La demande de retrait de :

- Crainvilliers

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le retrait précité.

PROCES VERBAL DE SEANCE DU 29 JANVIER 2018

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

1. Internet : la réception des travaux est prévue le 1er février 2018.
2. Dispositif DYRUN : la Communauté d'Agglomération d'Epinal et la société Dyrun remettent gratuitement aux communes, une box fonctionnant avec le réseau 3 ou 4 G et avec un abonnement gratuit pendant un an. Il peut être mis à la disposition des administrés afin que ceux-ci puissent le tester. Renseignements en mairie.
3. Dans le cadre de l'étude de préfiguration des compétences eau et assainissement, la CAE a envoyé un questionnaire aux communes afin de recenser l'ensemble des services eau et assainissement existants sur le territoire de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

ORDRE DU JOUR - SEANCE DU 29 JANVIER 2018

N° de délibération	Objet	Domaine	Code matière
01/2018	Détermination du nombre d'adjoints au Maire et fixation de l'ordre des adjoints	Institutions et vie politique	5.1
02/2018	Mise à jour du tableau du Conseil Municipal	Institutions et vie politique	5.1
03/2018	Indemnités de fonctions des élus du Conseil Municipal à partir du 29 janvier 2018	Finances locales	7.10
04/2018	Composition de la commission d'appel d'offres à caractère permanent suite à la démission de M. VINEL Jean-Paul de ses fonctions d'adjoint et de conseiller municipal	Institutions et vie politique	5.3.3
05/2018	Désignation du représentant suppléant pour la commission locale d'évaluation des transferts de charges de la Communauté d'Agglomération d'Épinal suite à la démission de M. VINEL Jean-Paul de ses fonctions d'adjoint et de conseiller municipal	Institutions et vie politique	5.7.7
06/2018	Formation des commissions municipales suite à la démission de M. VINEL Jean-Paul de ses fonctions d'adjoint et de conseiller municipal	Institutions et vie politique	5.2
07/2018	Avis sur la modification des statuts du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges	Autres domaines de compétences	9.1.3
08/2018	Participation financière au Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire d'Épinal pour 2017	Finances locales	7.6.1.
09/2018	Avis sur la possibilité de suppression d'un poste d'enseignant à la rentrée scolaire 2018/2019	Domaines de compétences par thèmes	8.1.3

PROCES VERBAL DE SEANCE DU 29 JANVIER 2018

